

Loubeyrat, le 19 juin 2019



M. Vincent FRANCO
Commissaire enquêteur
Enquête publique SERGIES

En mairie de Queuille
63 780 QUEUILLE

Objet : enquête publique concernant la demande de permis de construire déposée par la société SERGIES concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de la zone d'activité de QUEUILLE

Monsieur le commissaire enquêteur,

La SCIC Combrailles Durables est une entreprise de production d'énergies renouvelables. A ce jour, la coopérative a installé et exploite plus d'une vingtaine de centrales photovoltaïques dans le nord-ouest du Puy de Dôme, sur des toitures de bâtiments publics. Combrailles Durables a le projet d'investir dans d'autres centrales, en toiture et au sol.

L'entreprise a la spécificité d'être une coopérative citoyenne (plus de 330 coopérateurs), sans but lucratif, agréée ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale), administrée et portée par des bénévoles. Comme stipulé dans les statuts de la SCIC, Combrailles Durables recherche les finalités suivantes :

- Permettre l'appropriation citoyenne des problématiques énergétiques au niveau local
- Créer du lien social
- Etre apporteur d'idées et de conseils au service du territoire

Considérant le fait que le projet PV porté par Sergies va être mis en place dans la zone d'action de Combrailles Durables, la coopérative est très vigilante sur les impacts que ce projet pourrait avoir, de manière à ce que le projet :

- ne nuise pas à l'image de la filière photovoltaïque
- ne provoque pas d'opposition qui pourrait nuire aux futurs projets solaires qui seront portés par Combrailles Durables
- ne nuise pas à l'image de Combrailles Durables

Aussi, Combrailles Durables souhaite porter à votre connaissance les remarques qui suivent, et souhaiterait que ces points soient précisés dans les documents déposés par Sergies.

La parcelle concernée par le projet est classée notamment ZNIEFF, ZICO, NATURA 2000 (tête de bassin, et donc de facto zone humide...) :

Le document déposé par Sergies manque de précision sur quelques points alors même que le lieu du projet est particulièrement sensible quant aux critères de protection de l'environnement : (avec des aménagements précis à réaliser ou à conserver stipulés dans l'arrêté d'autorisation de la ZI de Queuille, lieu d'implantation).

- pas de précision quant aux mesures de protection du chantier pour ne pas déranger la faune et la flore présente (la zone est toujours humide, même si déclassée, et toujours ZNIEFF => conservation de fossés humides, dates de reproduction des batraciens présents sur site...)
- pas de précisions concernant le type de fixation des structures des panneaux permettant de limiter le béton : bacs lestés, pieux battus, vis d'ancrage.... Le dossier mentionne des semelles bétons et des pieux battus, mais sans choix affirmé.

- la technologie envisagée pour les panneaux n'est pas précisée ; donc il est possible que le tellure de cadmium soit proposé à la place d'une technologie plus classique silicium, même si la probabilité faible, le risque est élevé au regard de la sensibilité de la parcelle.

Des précisions complémentaires sur ces trois points notamment seraient de nature à prendre toutes les précautions en amont et à limiter autant que possible tout risque futur.

Par ailleurs, Combrailles Durables souhaite apporter une remarque plus générale au projet. Considérant que la production locale d'énergies renouvelable doit permettre de fixer sur place la valeur ajoutée liée à l'exploitation de ressources énergétiques locales, la coopérative propose que le projet PV de Sergies s'inscrive dans le cadre de la charte Energie Partagée qui définit les projets citoyens.

Ainsi, chaque projet devrait s'inscrire dans la cohérence d'une approche globale intégrant :

- *Un bilan énergétique très favorable;*
- *Le respect de l'environnement et des populations;*
- *Le souci des retombées économiques locales.*

Un projet est qualifié citoyen selon les critères suivants : ancrage local, finalité non spéculative, gouvernance, écologie.

Il apparaît donc opportun que Sergies, en plus de la campagne de financement participatif mentionné dans le dossier, permettre également un accès à la gouvernance du projet aux citoyens engagés financièrement.

Vous remerciant par avance pour la prise en compte de ces remarques, nous vous prions de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en l'expression de nos salutations respectueuses.

pour la SCIC COMBRAILLES DURABLES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nelly Lafaye', written in a cursive style.

Nelly LAFAYE, la Présidente